

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 10996 - 1984 B 00082 - 329 263 933 - PASQUIER

# PASQUIER SAS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2.065.522 €

Siège social : BP 12

49 360 – LES CERQUEUX

329 263 933 RCS Angers

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



### LBA

Société d'expertise comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest Atlantique

2 rue de l'hôtellerie  
44477 CARQUEFOU Cedex

Tél. 02.51.85.28.30

Fax 02.40.25.19.08

E-mail [contact@lba-walterfrance.com](mailto:contact@lba-walterfrance.com)

### BDO ATLANTIQUE

Société d'expertise comptable  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest Atlantique

7 Allée Alphonse Fillion - CS 22417  
44124 VERTOU Cedex

Tél. 02.40.35.04.35

Fax 02.40.35.04.39

E-mail [nantes@bdo.fr](mailto:nantes@bdo.fr)

**LBA WALTER FRANCE**

2 rue de l'Hôtellerie  
44477 CARQUEFOU CEDEX  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest Atlantique

**BDO ATLANTIQUE**

7 Allée Alphonse Fillon  
44124 VERTOU CEDEX  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Ouest Atlantique

**PASQUIER SAS****Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'Assemblée Générale de la société PASQUIER SAS,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PASQUIER SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion*****Référentiel audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à une valeur nette de 185 224 244 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés selon les modalités décrites dans la note « participations et autres titres » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Les créances rattachées à ces participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 206 114 480 euros, sont évaluées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées selon les modalités décrites dans la note « Créances et dettes » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Carquefou  
Le Commissaire aux comptes

Vertou  
Le Commissaire aux comptes

L.B.A.  
Gilles BLANCHARD

BDO ATLANTIQUE  
Benoît d'ARGENTRÉ

**SAS PASQUIER**  
**Comptes annuels**  
**au 31/12/2023**

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 447 294	8 399 952	3 047 342	2 813 367
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 302		5 302	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	182 987	101 582	81 405	72 056
Installations techniques, matériel, outillage	338 224	289 306	48 918	6 339
Autres immobilisations corporelles	1 453 279	1 058 354	394 925	137 084
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	185 224 244		185 224 244	167 297 871
Créances rattachées à des participations	206 114 480		206 114 480	217 997 337
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156 280		156 280	156 280
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>404 922 090</b>	<b>9 849 194</b>	<b>395 072 896</b>	<b>388 480 334</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	6 586 906		6 586 906	7 976 674
Autres créances	7 122 909		7 122 909	8 349 526
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	7 021 587		7 021 587	5 479 370
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	1 099 587		1 099 587	820 600
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 830 989</b>		<b>21 830 989</b>	<b>22 626 171</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 145 267		1 145 267	1 478 172
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>427 898 346</b>	<b>9 849 194</b>	<b>418 049 152</b>	<b>412 584 677</b>

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 2 065 522 )		2 065 522	2 064 832
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 097 865	9 980 261
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )			
Réserve légale		209 483	209 483
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		173 808 298	157 081 936
Report à nouveau			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>18 510 722</b>	<b>19 311 874</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>204 691 889</b>	<b>188 648 386</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		1 145 267	1 478 172
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS</b>		<b>1 145 267</b>	<b>1 478 172</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		161 943 784	181 021 903
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		33 688 394	20 411 030
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 419 022	4 146 143
Dettes fiscales et sociales		8 013 654	5 135 227
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		183 000	
Autres dettes		3 729 299	11 190 213
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>211 977 153</b>	<b>221 904 515</b>
Ecarts de conversion passif		234 843	553 604
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>418 049 152</b>	<b>412 584 677</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	138		138	
Production vendue de services	34 873 122	5 671 982	40 545 104	38 485 180
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>34 873 260</b>	<b>5 671 982</b>	<b>40 545 242</b>	<b>38 485 180</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			18 643	25 865
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 928 439	3 048 149
Autres produits			220 910	182 801
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>42 713 234</b>	<b>41 741 995</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			555 425	785 619
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			16 201 157	16 430 049
Impôts, taxes et versements assimilés			569 811	648 423
Salaires et traitements			14 082 602	13 191 542
Charges sociales			5 822 057	5 890 138
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			1 602 544	1 091 640
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 774 301	1 404 887
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>40 607 896</b>	<b>39 442 297</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 105 338</b>	<b>2 299 697</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			11 168 803	14 835 731
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 230	
Autres intérêts et produits assimilés			1 114 290	4 131 275
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			14 650 042	5 315 912
Différences positives de change			100 160	58 596
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>27 034 524</b>	<b>24 341 514</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 145 267	1 478 172
Intérêts et charges assimilées			10 564 016	2 382 087
Différences négatives de change			160 638	211 921
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>11 869 920</b>	<b>4 072 180</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>15 164 604</b>	<b>20 269 334</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>17 269 942</b>	<b>22 569 031</b>

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95 665	117 502
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>95 665</b>	<b>117 502</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-95 665</b>	<b>-117 502</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	279 636	-51 723
Impôts sur les bénéfices	-1 616 081	3 191 378
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>69 747 758</b>	<b>66 083 509</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>51 237 036</b>	<b>46 771 635</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>18 510 722</b>	<b>19 311 874</b>





# Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 418 049 152 € et au compte de résultat de 18 510 722 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

Les comptes sociaux de PASQUIER SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 relatif au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### ***IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES***

Les règles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs définies respectivement par les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de la réglementation comptable en vigueur sont appliquées comme suit :

- Logiciels : 1 à 3 ans linéaire
- Constructions : 9 à 30 ans linéaire
- Agencement des constructions : 9 à 15 ans linéaire
- Matériels et outillages : 1 à 15 ans linéaire
- Autres immobilisations : 1 à 5 ans Linéaire ou dégressif

S'agissant de matériels et outillages et des bâtiments uniquement industriels, la valeur résiduelle estimée est nulle.

Fiscalement, le matériel industriel est amorti sur les durées d'usage fiscal. L'écart entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constaté en amortissement dérogatoire.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### ***PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES***

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### ***PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES***

La valeur brute des titres de participation est le coût historique d'acquisition. La société a opté pour l'inscription en charges des frais d'acquisition sur les titres de participation. Ces titres de participation font le cas échéant l'objet d'une dépréciation lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire apparaît inférieure à la valeur comptable.

### ***CREANCES ET DETTES***

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédent la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

### ***DISPONIBILITES***

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### ***ACHATS***

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### ***PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS***

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

### ***EVALUATION DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE***

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux actualisation : 4,06%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : entre 62 ans et 64 ans selon l'année de naissance
- Table de rotation du personnel : entre 5 et 19 % selon l'âge

La société a souscrit une assurance couvrant pour partie le paiement des indemnités de fin de carrière. Cette souscription a pour conséquence de mutualiser l'engagement de versements de capitaux de fin de carrière en contrepartie de versements de cotisations annuelles.

#### ***CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION***

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### ***CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION***

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## FISCALITE ET INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les sociétés Brioche Pasquier Cerqueux, Brioche Pasquier Charancieu, Brioche Pasquier Etoile, Brioche Pasquier Aubigny, Pâtisserie Pasquier Cerqueux, Pâtisserie Pasquier Vron, Pâtisserie Pasquier Etoile, Pâtisserie Pasquier Saint Valéry, Biscotte Pasquier, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les sociétés Pasquier Exploitation, Pasquier Exploitation Bis et Pasquier International sont fiscalement intégrées, conformément aux dispositions de l'article 223 A du CGI.

Les sociétés filiales supportent et comptabilisent une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs propres résultats si elles étaient imposées séparément.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les économies d'impôt pouvant résulter du régime sont traitées de la façon suivante :

- Celles imputables aux déficits des filiales sont immédiatement réallouées par la société mère à chaque filiale déficitaire ayant contribué à la réalisation de l'économie et considérées comme des gains définitifs de cette société si les filiales concernées n'étaient pas en mesure d'imputer leurs propres déficits dans les délais fiscaux.
- Celles résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe sont acquises à la société mère et affectent son résultat pour autant qu'elles soient définitives.
- Celles résultant de l'utilisation des crédits d'impôts qui n'auraient pu être utilisés en l'absence d'intégration sont définitivement acquises à la société mère.

La société est soumise au taux d'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 25%.

Pour PASQUIER SAS, il en résulte un produit d'intégration de 2 532 342 € dans ses comptes.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Les engagements donnés par le groupe Brioche Pasquier au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- dans le cadre du financement de la construction du bâtiment de Brioche Pasquier U.K., il a été conclu un emprunt de 20 400 K£. Le bâtiment à l'origine de ce financement est donné en garantie. Le solde au 31 décembre 2023 est de 3 788 K£.
- dans le cadre du financement d'une ligne de production de Brioche Pasquier Cerqueux, il a été conclu un emprunt de 2.000 K€. Le matériel à l'origine de ce financement est gagé en garantie. Le solde au 31 décembre 2023 est de 225 K€.
- dans le cadre du financement de l'exploitation de GALAXY DESSERTS, PASQUIER SAS a donné en garantie, depuis le 27/04/18, une caution de 5 000 K\$ pour assurer sa couverture de devise.

## COUVERTURES FINANCIERES

Notre politique de gestion des risques porte sur 3 familles de risque :

- risque de change
- risque lié aux matières premières
- risque de taux d'intérêt

Les instruments de couverture sont utilisés afin de protéger ou fixer un flux de trésorerie futur (prix d'une matière première, achats de produits dans une autre devise dans le cadre d'une activité de négoce, protection contre une évolution des taux d'intérêt dans le cadre d'emprunts/crédits-bails conclus à taux variable).

Les quantités couvertes le sont sur une base prévisionnelle.

### Positions ouvertes au 31/12/2023

Contrat de couverture	Valeur de liquidation
Change	0
Matières Premières	0
Intérêts	-121 966

### Risque de change

Les instruments de couverture utilisés dans le cadre de notre politique de gestion du risque de change ont pour objectif la stabilisation, à un horizon d'un an, des coûts d'approvisionnement des produits de négoce achetés (en euros) par Galaxy Desserts et Brioche Pasquier UK aux entités françaises. Ces couvertures viennent couvrir des cash-flow futurs.

Les instruments de couverture sont portés par Galaxy Desserts et BPUK, en adéquation avec la localisation du risque de change.

### Risque de taux

Les emprunts peuvent être émis à taux variable et exposent donc le groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition nette, le groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des instruments financiers dérivés.

Des swaps de taux d'intérêt ont été mis en place afin de fixer le taux d'intérêt d'emprunts / opérations de crédit-bail souscrits à taux variable. Ces swaps permettent ainsi de se prémunir contre une hausse de taux courts, en particulier l'Euribor 3 Mois, index classique pour les dettes à taux variable. Ces couvertures viennent couvrir des cash-flow futurs (échéances d'emprunts / crédits-bails).

Les swaps contractés ne courent pas nécessairement jusqu'à échéance de la dette liée. En effet, lorsque le capital restant dû devient relativement faible (par exemple, sur les

deux dernières années), l'impact d'une hausse de taux se retrouve fortement réduit. Des swaps ont donc été contractés en limitant la période de couverture (départ décalé et/ou fin «/anticipée/»)

### **Risque lié aux matières premières**

Les opérations de couverture sur matières premières sont utilisées afin de se prémunir contre une éventuelle hausse du prix de certaines matières premières à un horizon maximum de 12-18 mois.

Les instruments utilisés sont des instruments listés ou des swaps conclus avec des courtiers ou banques.

Pour le Blé (couverture farine) et le Beurre, les couvertures sont prises sur la base d'un contrat physique (existant ou prévisionnel) indexé sur le même index de marché que l'instrument de couverture. Pour le gasoil, il s'agit d'une macro-couverture sur un sous-jacent dont la corrélation avec le gasoil est proche de 99% (ULSD 10ppm).

### **Risque de liquidité**

Le groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'être à même d'honorer ses engagements.

Les financements bancaires du groupe contiennent les engagements habituels de ce type de contrat. Certains financements contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du covenant financier.

Au 31 décembre 2023, aucun élément ne remet en cause les échéances contractuelles prévues à l'origine.

## INDEMNITES FIN DE CARRIERE

A la clôture de l'exercice en cours, le passif social lié aux Indemnités Fin de Carrière est estimé à 1 326 303 €.

Nous avons couvert ce passif auprès d'un organisme externe à hauteur de 962 670 €.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	9 940 167		1 512 429
Terrains			
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre			3 071
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	162 972		16 945
Install. techniques, matériel et outillage ind.	284 961		53 263
Installations générales, agenc., aménag.	10 071		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	877 326		565 882
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 335 330</b>		<b>639 161</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	392 710 480		558 490 998
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	156 280		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>392 866 760</b>		<b>558 490 998</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>404 142 257</b>		<b>560 642 588</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			11 452 596	
Terrains				
Constructions sur sol propre			3 071	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			179 917	
Installations techn., matériel et outillages ind.			338 224	
Installations générales, agencements divers			10 071	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 443 208	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>1 974 490</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		559 862 754	391 338 724	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			156 280	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>559 862 754</b>	<b>391 495 004</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>559 862 754</b>	<b>404 922 090</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 126 800	1 273 152		8 399 952
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 126 800</b>	<b>1 273 152</b>		<b>8 399 952</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre		341		341
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	90 916	10 325		101 241
Installations techniques, matériel et outillage industriels	278 621	10 685		289 306
Installations générales, agenc. et aménag. divers	5 080	340		5 420
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	745 232	307 701		1 052 933
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 119 850</b>	<b>329 392</b>		<b>1 449 242</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 246 650</b>	<b>1 602 544</b>		<b>9 849 194</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

**Charges réparties sur plusieurs exercices**

	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 478 172	1 145 267	1 478 172	1 145 267
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 478 172</b>	<b>1 145 267</b>	<b>1 478 172</b>	<b>1 145 267</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	7 415 273		7 415 273	
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>7 415 273</b>		<b>7 415 273</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 893 445</b>	<b>1 145 267</b>	<b>8 893 445</b>	<b>1 145 267</b>
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		1 145 267	8 893 445	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations	206 114 480	206 069 255	45 225
Prêts			
Autres immobilisations financières	156 280	156 280	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 586 906	6 586 906	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	17 555	17 555	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	60 460	60 460	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	1 003 957	1 003 957	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	536 160	536 160	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	730	730	
Groupe et associés	5 449 975	5 449 975	
Débiteurs divers	54 072	54 072	
Charges constatées d'avance	1 099 587	1 099 587	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 080 162</b>	<b>221 034 937</b>	<b>45 225</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
Prêts et avances consentis aux associés

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	16 065 428	16 065 428		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	145 878 356	33 223 106	90 386 528	22 268 722
Emprunts et dettes financières divers	33 688 394	33 688 394		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 419 022	4 419 022		
Personnel et comptes rattachés	3 269 119	3 269 119		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 612 261	1 612 261		
Etat : impôt sur les bénéfiques	2 919 484	2 919 484		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	212 790	212 790		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 000	183 000		
Groupe et associés	3 192 499	3 192 499		
Autres dettes	536 800	536 800		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 977 153</b>	<b>99 321 903</b>	<b>90 386 528</b>	<b>22 268 722</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice 43 183 148  
Emprunts remboursés en cours d'exercice 36 055 516  
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		188 648 386
Distributions sur résultats antérieurs		2 585 512
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		186 062 874
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		690
Variations des primes liées au capital		117 603
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		18 510 722
	<b>SOLDE</b>	<b>18 629 015</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		204 691 889

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
PASQUIER SAS	SAS	2 065 522	100,00 %

## Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES	1 865	67120
DONS ET LIBERALITES	93 800	67130
<b>TOTAL</b>	<b>95 665</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
<b>TOTAL</b>		

## Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
4181000000	CLTS FACT.A ETABLIR	1 636 063,98		1 636 063,98
4181010000	CLTS FACT.A ETABLIR BPCX	1 434,48		1 434,48
4181011000	CLTS FACT.A ETABLIR PPET	12 131,28		12 131,28
4181035000	CLTS FACT.A ETABLIR PASQ INTER	5 996,21		5 996,21
4181060000	CLTS FACT.A ETABLIR PPVR	11 764,40		11 764,40
4181070000	CLTS FACT.A ETABLIR PPCX	11 333,10		11 333,10
4181080000	CLTS FACT.A ETABLIR PPSV	16 169,56		16 169,56
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>1 694 893,01</b>		<b>1 694 893,01</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
4098100000	FOURN.AVOIR NON PARVENUS	53 435,20	103 978,63	-50 543,43
4387000000	ORGANISMES SOCIAUX PROD A RECE		2 602,42	-2 602,42
4487000000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	729,50		729,50
4558018000	INT / CC BPIT		0,01	-0,01
4687200000	PROD.A REC. AUTRES		13 818,48	-13 818,48
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>54 164,70</b>	<b>120 399,54</b>	<b>-66 234,84</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>1 749 057,71</b>	<b>120 399,54</b>	<b>1 628 658,17</b>

## Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>				
4080000000	FOURNISSEURS FACT.NON PARV	263 678,03	225 147,66	38 530,37
4080010000	FRS FACT. NON PARV. BPCX	9 418,69	4 716,52	4 702,17
4080098000	FRS FACT.NON PARV.FIPA		3 421,14	-3 421,14
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>		<b>273 096,72</b>	<b>233 285,32</b>	<b>39 811,40</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
4198800000	AV.A ETABL /FACTURES	536 800,00	585 000,00	-48 200,00
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>		<b>536 800,00</b>	<b>585 000,00</b>	<b>-48 200,00</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
4282000000	DETTES PROV.CONGES A PAYER	1 018 450,49	1 144 962,79	-126 512,30
4282300000	PROV. POUR COMPTE EPARGNE TPS	505 936,12	523 964,91	-18 028,79
4282400000	PROV. POUR PRIME PRECARITE	920,00	592,31	327,69
4284000000	PROVISIONS P/PARTICIPATION	279 636,01		279 636,01
4286000000	PROVISION POUR PRIME CAP	538 232,17	500 557,75	37 674,42
4286100000	COMPTEURS ANNUALISATION	85 366,76	54 708,23	30 658,53
4382000000	CHARGES A P SOC / CP	414 506,04	470 438,09	-55 932,05
4382300000	CHARGES A P SOC / CET	205 914,35	215 410,21	-9 495,86
4386000000	AUTRES CHARGES A PAYER	55 927,00		55 927,00
4386100000	CHARGES A P SOC / ANNUALIS	34 743,99	22 478,32	12 265,67
4386400000	CHARGES A P SOC / PRIME PRECAR	374,44	243,51	130,93
4386500000	CHARGES A P C3S	27 939,77	32 558,17	-4 618,40
4482000000	CHARGES A P FISC / CP	28 679,57	32 156,28	-3 476,71
4482300000	CHARGES A P FISC / CET	14 247,16	14 715,55	-468,39
4486000000	ETAT - CHARGES A PAYER		0,74	-0,74
4486100000	CHARGES A P FISC /ANNUALIS	2 403,93	1 536,48	867,45
4486400000	CHARGES A P FISC / PRIME PRECA	25,91	16,64	9,27
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>3 213 303,71</b>	<b>3 014 339,98</b>	<b>198 963,73</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>4 023 200,43</b>	<b>3 832 625,30</b>	<b>190 575,13</b>

## Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
4860000000	CHARGES COMPTABILIS. D'AVANCE	1 099 587,36	820 599,94	278 987,42
<b>TOTAL</b>		<b>1 099 587,36</b>	<b>820 599,94</b>	<b>278 987,42</b>

## Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 013 597	690		1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles	51 235			1
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 270 080	-1 559 801	18 829 881
Résultat exceptionnel à court terme	-95 665	-56 280	-39 385
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-279 636		-279 636
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>16 894 779</b>	<b>-1 616 081</b>	<b>18 510 860</b>

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	110	
Techniciens - Agents de maitrise	101	
Employés	1	
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	

Transfert de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
EXPLOITATION	1 928 439	
FINANCIER	5 756 598	
<b>TOTAL</b>	<b>7 685 037</b>	

**PASQUIER**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2.065.522 Euros**  
**Siège social : Route d'Yzernay - 49360 LES CERQUEUX**  
**R.C.S. ANGERS 329 263 933**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 24 MAI 2024**

**Certifié conforme  
à l'original**

Le 24 mai 2024 à 9 heures, les associés de la société par actions simplifiée PASQUIER au capital de 2.065.522 Euros, divisé en 2.066.133 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Les convocations ont été faites par lettres adressées à chaque associé.

La séance est présidée par Monsieur Pascal PASQUIER en sa qualité de Président.

Messieurs Pierre PASQUIER et Frédy ALLAIRE, les deux associés, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Didier BOSCH Représentant la société UNIGRAINS est désigné comme secrétaire.

La Société LBA WALTER FRANCE, Co-Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente.

La Société BDO NANTES, Co-commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente.

Le Comité Social et Economique régulièrement convoqué est représenté par Monsieur Benjamin ROY.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 2 044 239 actions formant le capital social. L'Assemblée représentant plus du quart des actions et des droits de vote peut, en conséquence, valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président a mis à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation et courriers électroniques adressées aux associés,
- une copie des lettres de convocation et le récépissé postal des convocations des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- les rapports établis par le Conseil d'Administration,
- le rapport spécial sur les opérations réalisées en application des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce,
- Le bilan, le compte de résultat et annexes des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le bilan, le compte de résultat et annexes des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023,

- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos, le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**

- **Rapport du Conseil d'Administration,**
- **Rapport de gestion du groupe,**
- \*\*\*\*\*
- **Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,**
- \*\*\*\*\*
- **Approbation desdits comptes et conventions et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- \*\*\*\*\*
- **Questions diverses**
- **Pouvoirs à conférer**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les rapports établis par le Conseil d'Administration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

oOo

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 18 510 722,06 euros.

Elle approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé font mention de frais généraux réintégrés dans le bénéfice imposable pour 134 419 euros.

Quitus est donné en conséquence aux Président, Directeur Généraux Délégués et Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ayant droit de prendre part au vote.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, soit la somme totale de 18 510 722,06 euros de la manière suivante :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Au compte "Réserve légale" :   | 0 euros.            |
| - Aux actionnaires à titre de distribution de dividendes, une somme de : | 2 989 932,70 euros. |
| - Au compte « Autres réserves » ;  | 15 520 789,36 euros |

Le compte « Réserve légale » se trouverait ainsi inchangé à :	209 482,90 euros.
Le compte « Autres réserves » se trouverait ainsi porté à :	189 329 087,03 euros.

Le dividende revenant à chacune des 2.014.898 actions ordinaires (O) existantes à ce jour serait fixé à 1,40 euro. Le dividende revenant à chacune des 51.235 actions de préférences (P) existantes à ce jour serait fixé à 3,30 euros.

Ce dividende sera versé à compter du 31 mai 2024.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% correspondant à 12,8% d'impôt sur les revenus et 17,2% de prélèvements sociaux.

Par ailleurs, conformément à l'article 117 quater du CGI, la société BNP PARIBAS Securities Service, agissant en tant qu'établissement payeur des dividendes, retiendra à la source les prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France et le prélèvement forfaitaire unique applicable aux dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées hors de France.

L'Assemblée donne à cet effet tous pouvoirs à Monsieur Pascal PASQUIER pour prendre toutes dispositions utiles pour mettre en œuvre la présente résolution.

L'Assemblée prend acte que les dividendes annuels distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>EXERCICE CLOS EN</b>	<b>Revenus distribués en Euros</b>	<b>Montant éligible à l'abattement de 40%</b>	<b>Montant non éligible à l'abattement de 40%</b>
<b>2022</b>	2 585 511,90	2 585 511,90	0
<b>2021</b>	2.585.335,50	2.585.335,50	0
<b>2020</b>	2.197.299,00	2.197.299,00	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ayant droit de prendre part au vote.

**QUATRIEME RESOLUTION**

**CINQUIEME RESOLUTION**

**SIXIEME RESOLUTION**

**SEPTIEME RESOLUTION**

**HUITIEME RESOLUTION**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ayant droit de prendre part au vote.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire